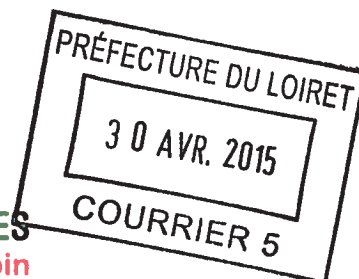




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 21 avril 2015

40/15

Date d'affichage : 27 avril 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 21 avril 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 avril 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Stéphane CHOUIN,
M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à
Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Vincent CALVO à
Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET à M. Stéphane CHOUIN

Absent excusé : M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Convention d'adhésion à la Mission locale de l'Orléanais**

La Mission Locale de l'Orléanais (MLO) est une association au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus du bassin d'emploi d'Orléans. Elle leur propose des prestations d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour faciliter leur accès à l'emploi et aux dispositifs d'orientation, de formation de logement...

Sur le territoire de la Communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin, l'action de la MLO se concrétise par un partenariat avec le CILS, désigné comme relais Jeunes MLO, que la Communauté de communes subventionne. Le CILS assure la fonction de relais MLO grâce au personnel qu'elle emploie. La MLO fournit de son côté un appui et des conseils personnalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Mission Locale de l'Orléanais, et
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 30 avril 2015